

Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS

28 | 2006 :
Bulletin n°28

La place et le rôle du collecteur de témoignages oraux

FLORENCE DESCAMPS

p. 2-13

Entrées d'index

Mots-clés : histoire orale, collecte, source orale

Notes de la rédaction

Cet exposé de Florence Descamps, Maître de conférences à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris, Sorbonne), a été présenté à Angers le jeudi 27 octobre 2005 aux Archives Départementales du Maine-et-Loire, devant les associations de collecteurs du département.

Texte intégral

- 1 « Collecteur », « collecte », « collectage »... Des termes qui, de premier abord, peuvent dérouter l'historien et qui en tout cas n'appartiennent pas d'emblée au lexique de la discipline historique, car l'historien parle surtout d'« histoire orale », « d'historien oral », « d'archives orales », « d'archiviste oral », de témoignages oraux, de sources orales ou de « recueil de mémoire orale ».
- 2 Le terme « collectage » est un terme très ancien, puisqu'il est usité dès l'Ancien Régime, depuis le XVI^e siècle selon le dictionnaire Robert, notamment pour la collecte des documents ou des musiques anciennes. En tout cas, c'est en effet un terme utilisé tout au long du XIX^e siècle par les sociétés savantes, les érudits locaux, les Académies

qui ont mené des collectes de traditions orales, de coutumes, de textes, d'ouvrages anciens ou de musiques anciennes, et ce, dès la fin de la Révolution française. C'est donc un terme qui nous vient du traditionalisme, du folklorisme, de l'ethnographie, de l'ethnomusicologie et qui est utilisé aujourd'hui pour la collecte des musiques et danses traditionnelles, pour la littérature orale et les ethno-textes et, plus largement, pour le patrimoine oral et immatériel. La définition actuelle du collectage pourrait être « recueil de la mémoire ou du patrimoine oral » et les « collecteurs » seraient « ceux qui pratiquent le collectage ».

3 A ce point de la réflexion, l'historien peut se trouver gêné par cette notion de « collectage » et de « collecteur ». Ces termes sous-entendent en effet la préexistence d'une mémoire déjà constituée, solidifiée, antérieure, d'une mémoire-objet, constituée d'œuvres, d'ethno-textes, de « trésors » préexistants mais cachés ou oubliés, qu'il faudrait retrouver et exhumer...

4 Là d'ailleurs résiderait précisément le rôle du « collecteur ». Autrement dit, aux termes de « collecteur » et de « collectage » serait sous-jacente une conception relativement chosifiée de la mémoire orale. Comme s'il existait une réalité figée qu'on viendrait extraire de la conscience des individus comme d'une gangue et qu'on transcrirait par écrit ou qu'on inscrirait sur une bande sonore pour en faire une « œuvre » ou un « monument ». Le collectage s'apparenterait dès lors à un « travail sur le patrimoine ethnographique » pour reprendre l'expression de Daniel Fabre dans la revue *Terrains* en 1986.

5 En outre, cette idée de collecte va pour ainsi dire avec l'idée de collections et de collectionneur, c'est-à-dire d'accumulation illimitée, ayant valeur en soi et pour soi, ce qui pour l'historien peut également poser question.

6 Mais en même temps, ce terme « collectage » est intéressant, car « collectage » est beaucoup plus riche de significations que « collecte » qui apparaît comme un mot plus neutre et plus plat. On repère en premier lieu une connotation d'organisation (lié au suffixe -age), de rationalisation, de systématique et de finalité : on collecte de façon organisée ou systématisée et on collecte pour traiter. D'autre part, il y a aussi une connotation de « terrain » et de déplacement ; il ne s'agit pas d'une collecte à distance, par courrier ou par questionnaire écrit, mais d'une collecte au plus près des acteurs et des informateurs ; ce qui nous introduit dans une dimension territoriale et locale et peut nous mener jusqu'à la notion d'implication ou d'interaction sociales. Enfin, on ne peut pas oublier la connotation patrimoniale, comme si « collectage » était le résultat de la fusion des mots « collecte » et « archivage » : on collecte pour conserver et transmettre.

7 Il surgit de cette très grossière analyse une polysémie assez riche du terme « collectage » qui devient à la fois collecte sur le terrain, traitement documentaire, travail patrimonial et action sociale de terrain, et qui donne à ceux qui pratiquent le collectage, les collecteurs, un programme de travail tout à fait consistant.

8 Cependant, s'arrêter à cette conception du collectage occulte un peu, me semble-t-il, une conception plus active, plus créative et plus interactive, voire interactionniste, de l'activité dite de « recueil de témoignages oraux ». Cette conception est sans doute pertinente pour le recueil de musiques, de danses, de chansons, de littératures orales, qui suppose en effet l'existence d'objets déjà constitués, mais elle me semble un peu faible pour rendre compte de l'activité créatrice qui consiste à demander à un « témoin », premièrement, de se ressouvenir, et secundo, de mettre ce souvenir en récit. Il y a en effet toute une activité constructive et créatrice de la part de l'intervieweur qui prépare et conduit l'entretien en même temps qu'il y a une activité créatrice et constructive du témoin quand il se souvient et quand il raconte. D'autre

part, il y a une relation horizontale interactive entre l'interviewé et son intervieweur qui, selon moi, est toujours unique et spécifique, et qui est là encore créatrice, au sens où cette relation, cette interaction, visent à produire de la parole et de la connaissance. En adoptant une conception active et créatrice du collectage des témoignages oraux, le collecteur devient producteur du témoignage et acteur dans le processus d'établissement des connaissances ; par la production des témoignages oraux, il entre dans la « fabrique de l'histoire ».

9 A l'issue de cette introduction se dessinent donc trois rôles pour le collecteur, qu'il me semble falloir bien distinguer, même si dans certains cas, ils peuvent se confondre ou être tenus successivement. Ces trois rôles, ces trois fonctions correspondent à trois métiers distincts, trois finalités distinctes, trois postures distinctes, trois environnements sociaux différents, à trois « moments » du travail de collectage et aussi en dernier ressort à trois qualifications juridiques. Je vais essayer de vous les décrire et de vous en présenter les enjeux. Mais je voudrais aussi insister sur le fait que ces trois fonctions sont étroitement liées, qu'elles constituent une sorte de « chaîne de fabrication » autour du témoignage oral et qu'il est important que ces trois rôles soient harmonieusement articulés entre eux.

10 Ces trois rôles sont :
 11 le collecteur-producteur
 12 le collecteur-enquêteur
 13 le collecteur-archiviste.

Le collecteur en tant que producteur

14 Le collecteur-producteur, c'est, selon le Code de la Propriété Intellectuelle (article L 341-1), la personne morale ou physique qui la première a pris l'initiative de fixer « l'œuvre » et d'y consacrer des investissements particuliers. C'est donc l'institution, l'association, l'organisme, le spécialiste local indépendant, qui décide de faire une collecte de témoignages oraux, qui en définit les objectifs, les moyens de réalisation et en finance la réalisation (achat de matériel, rémunérations des intervieweurs, financement de la conservation).

15 Vous pouvez constater que je viens de faire référence au Code de la Propriété Intellectuelle et que j'ai prononcé le mot « œuvre », pris dans son sens juridique strict.

16 Il me faut donc faire une courte parenthèse sur le statut juridique du témoignage oral obtenu par voie d'interview. Le témoignage oral, l'entretien, à condition qu'ils se « coulent dans une forme originale », ce qui en général n'est pas très difficile à démontrer pour des entretiens historiques ou ethnographiques à caractère qualitatif, se sont vus reconnaître par la loi de 1957 la qualité « d'œuvre de l'esprit » et sont donc protégés et gérés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Cette doctrine qui était déjà exposée dans le manuel de Mme de Tourtier-Bonnazzi, *Le témoignage oral aux Archives*, paru en 1992, et que j'ai développée dans mon propre ouvrage en 2001, a été confirmée lors de la Journée d'étude du 13 octobre 2005 à Sceaux, *La parole et le droit*, par la juriste Marie Cornu. L'intérêt de cette doctrine, outre le fait qu'elle définit très précisément les règles suivant lesquelles on peut exploiter le témoignage oral, réside dans le fait qu'elle met l'accent sur la décision créatrice et qu'elle identifie et protège la personne morale ou physique qui décide l'opération de recueil de mémoire orale en la désignant précisément sous le terme de « producteur ».

17 Avant de présenter les caractéristiques du rôle de collecteur-producteur, quelques remarques générales sur les producteurs de témoignages oraux en France.

18 En France, et ce, depuis un siècle, les producteurs de témoignages oraux sont extrêmement variés ; et, si l'on consulte la liste des collecteurs dans le Maine-et-Loire, on ne peut qu'être frappé par cette diversité : des militants individuels indépendants ou des érudits locaux, des institutions patrimoniales nationales ou locales (Archives et Bibliothèques), des musées ethnographiques ou des musées de société ou de pays, des sociétés savantes, des institutions universitaires ou des centres de recherche, des collèges ou des lycées, des associations régionalistes ou culturelles, des groupes de travail informels, des organismes sociaux, des collectivités locales ou des administrations, des organismes de tourisme, des institutions religieuses, des hôpitaux, des mouvements de jeunesse ou d'éducation populaire, des groupes d'anciens combattants, des syndicats, des entreprises ou des comités d'entreprise ... Ce dernier exemple n'est pas représenté dans la liste des collecteurs du département, mais si cela n'existe pas dans votre région, vous savez que cela existe dans d'autres départements dans le cadre des musées d'entreprise ou des écomusées industriels...

19 Cette extrême variété des « producteurs » de témoignages oraux, qui pourrait les faire apparaître comme hétérogènes et dispersés, voire désordonnés, fait en réalité la richesse du patrimoine oral français, patrimoine immatériel constitué empiriquement, depuis un siècle, au plus près et au ras de la société et des groupes sociaux qui la constituent. Pour avoir un aperçu de cette variété, on pourra feuilleter le Guide du Patrimoine sonore et audiovisuel français, paru sous la direction d'Agnès Callu et Hervé Lemoine, aux éditions Belin en 2005. Il faut bien comprendre que le nombre et la variété des producteurs de témoignages oraux, en croissance constante depuis les années 1970, sont la preuve de l'intensité de la demande sociale dans le domaine patrimonial, mémoriel et identitaire, demande bien caractérisée par des historiens comme Pierre Nora ou François Hartog ou par des sociologues-philosophes comme Marcel Gauchet ; ils sont également la preuve de la fragmentation des mémoires sociales, en autant d'entités symboliques qu'il y a de micro-communautés humaines, sociales, religieuses et culturelles. Et je me contenterai ici de constater le phénomène, en m'abstenant de le stigmatiser en parlant d'hypertrophie ou de saturation mémorielles, d'autant plus que le processus ne me paraît pas encore à son terme ...

20 De ce qui précède, il résulte que les collecteurs-producteurs sont résolument du côté de la demande sociale. Mais ils sont aussi du côté de la reformulation de cette demande et du côté de la définition d'un certain nombre de réponses sociales, culturelles ou scientifiques à apporter à cette demande : donc, ils sont aussi du côté de l'offre, c'est-à-dire de la proposition historique ou du projet patrimonial. Face à cette demande de mémoire, de patrimoine ou d'histoire, que peut-on proposer ? quels types de « produits historiques », quels types de projets scientifiques, quels types d'opérations culturelles ? De sorte que, du fait de leurs liens étroits avec les groupes sociaux qui ont une demande mémorielle ou patrimoniale, les collecteurs-producteurs se situent également à l'autre bout de la chaîne du témoignage oral, du côté de la valorisation, de la restitution et des usages sociaux de la mémoire, du patrimoine ou de l'histoire.

21 Les conséquences de ces remarques très générales, sont que les producteurs doivent prioritairement réfléchir sur la demande sociale, à la manière dont ils veulent y répondre, sur les demandes dont ils sont porteurs et sur les objectifs qu'ils poursuivent eux-mêmes :

22 1° quels sont les objectifs scientifiques de l'enquête et de la constitution du corpus de témoignages (définition de la problématique, définition du corpus de témoins, choix de la méthode d'entretien, délimitation territoriale du projet d'enquête, établissement de partenariat scientifique avec des organismes de recherche) ?

- 23 2° Une fois le corpus de témoignages constitués, y a-t-il d'autres objectifs que scientifiques ou patrimoniaux et, si oui, lesquels (usages sociaux ou culturels, partenaires) ?
- 24 Ces objectifs doivent donner lieu à une explicitation écrite, garante de la cohérence de la démarche, surtout quand la collecte de témoignages oraux donne lieu à un travail collectif, et partageable par tous les partenaires du projet.
- 25 Outre la réflexion à mener sur les objectifs cognitifs et culturels de tel ou tel projet d'archives orales, le collecteur-producteur ne doit pas ignorer le contexte et l'environnement dans lequel il agit. En effet, l'importance du travail accompli par les collecteurs-producteurs, notamment depuis les années 1970, ne doit pas occulter les défis qu'ils ont à relever en ce début du XXI^e siècle pour permettre aux témoignages oraux de se constituer en patrimoine capable de franchir les siècles : le défi de la professionnalisation, de la formation et du perfectionnement des personnels chargés du collectage, ce qui n'interdit pas le recours au bénévolat mais l'encadre et le stimule ; la maîtrise des technologies du numérique et la numérisation ; le défi de la mise en réseau qui seule permettra l'entraide, les partenariats croisés, la mise en commun des ressources, le partage des données et des moyens, une meilleure répartition des tâches et la visibilité tant à l'égard de la communauté des chercheurs que du grand public... Enfin, dernier défi à relever pour les collecteurs-producteurs : la levée des approximations juridiques, en clarifiant et en assumant explicitement leur statut de producteur, en contractualisant tant avec les témoins qu'avec les intervieweurs ou les centres patrimoniaux ; ce qui suppose de savoir mettre au point des contrats de cession de droits d'auteurs et d'avoir réfléchi ou défini préalablement les utilisations potentielles des corpus de témoignages oraux constitués (usages scientifiques, documentaires, culturels et sociaux).
- 26 Si le collecteur-producteur décide la constitution d'une collection de témoignages et met en place le dispositif nécessaire à sa réalisation, le collecteur-enquêteur, lui, la réalise sur le terrain. C'est là tout un autre métier.

Le collecteur-enquêteur

- 27 J'ai ici privilégié le terme « enquête/enquêteur » par rapport à « recherche/chercheur » qui me paraissait un peu trop large et ambitieux. Il ne s'agit évidemment pas du sens policier d'enquêteur. J'emprunte ce terme à la sociologie et à l'histoire orale qui parle volontiers d'enquêtes orales, d'enquêtes qualitatives et d'enquêteur (trice).
- 28 Dans le mot « enquête », il y a l'idée de recherche, de quête, l'idée de choses que l'on ne sait pas et qu'il va falloir chercher, l'idée de mystère, l'idée aussi de problème à résoudre, d'intrigue à démêler, ce qui nous mène vers la notion de problématique. Bref, une posture active, dynamique, constructive, créatrice qui, selon moi, doit précisément être celle du collecteur quand il tient le rôle de l'intervieweur.
- 29 Essayons de définir les phases successives de cette fonction créatrice du collecteur-enquêteur.
- 30 Dans une première phase, le collecteur-enquêteur adopte une attitude active en s'efforçant d'assigner des objectifs précis à l'entretien ou à la série d'entretiens qu'il va mener avec un témoin. C'est le temps de l'établissement du scénario d'entretien (nombre d'entretiens à mener, cheminement du questionnement ou questionnaire, thèmes à traiter, etc.). Cette phase a été précédée, en général, d'une phase préparatoire préalable à l'issue de laquelle l'enquêteur est capable d'explicitier ce qu'il sait déjà, ce

qu'il ne sait pas et ce qu'il cherche ; il a, entre autres choses, exploré les autres sources de documentation, pris connaissance d'éventuels autres corpus de témoignages oraux existants, de la bibliographie et fait un « état des lieux ».

31 Dans une seconde phase, lors de la réalisation de l'entretien, l'enquêteur ne s'assimile pas à un « teneur de micro » ; il intervient activement dans le processus de remémoration qu'il souhaite déclencher et stimuler chez le témoin : analyse ou reconstitution du parcours du témoin (*curriculum vitae*) ; entretien préalable de défrichage ; établissement d'un questionnaire précis, recherche de documents ou d'objets d'époque, production d'aide-mémoire en tout genre à l'intention de l'interviewé...

32 Au cours de l'entretien, il intervient également activement pour favoriser la prise de parole chez le témoin et pour conduire l'entretien, empruntant aux techniques d'interview des sciences sociales leurs principaux acquis : relances et reformulations, technique de la « reprise »¹, questions toujours personnalisées, alternance de questions ouvertes ou fermées, alternance de temps de description et de temps plus réflexifs, apport d'arguments contradictoires...

33 Même lorsqu'il est en position d'écoute, l'enquêteur doit manifester que son écoute est, non pas passive, mais empathique et compréhensive. Le regard, les attitudes du corps et les expressions du visage sont autant de moyens pour encourager le témoin à parler plus et toujours mieux (maïeutique de l'entretien). L'idée est de faire comprendre au témoin que son récit a du prix, que les informations qu'il donne ont de la valeur et que ce qu'il dit est intéressant ou important ! Cela suppose de la part du collecteur-enquêteur de s'impliquer humainement, intellectuellement, psychologiquement et scientifiquement, voir parfois affectivement, dans l'entretien. Il faut d'ailleurs remarquer que cette attitude est contagieuse et que l'implication de l'intervieweur incite fortement le témoin à s'impliquer lui-même dans l'exercice du témoignage. *A contrario*, l'adoption d'une attitude passive, neutre, froide, distanciée risque fort de provoquer chez le témoin une réaction de même nature. L'entretien, c'est finalement le temps de la subjectivité et de la confiance. Le temps de la distance critique, de l'objectivité et de l'évaluation viendra plus tard.

34 Enfin, le collecteur-enquêteur a un rôle actif à jouer pour aider le témoin à acquérir une posture rétrospective et un regard réflexif sur sa propre vie ; cela suppose un discours d'accompagnement qui vise à développer chez l'interviewé le sens de l'exercice testimonial et patrimonial.

35 On voit dans ces quelques remarques combien on est loin du simple rôle de « teneur de micro » !

36 Mais le rôle actif du collecteur-enquêteur ne s'arrête pas à la fin de l'entretien. Son travail créateur se poursuit post-entretien. Il faut insister sur le travail de documentation de l'entretien que seul le collecteur-enquêteur peut réaliser et qui seul permet de rendre le témoignage réutilisable et transmissible (fiches chronothématiques, analyse critique, marques, indexation). Or, répétons-le, un corpus d'entretiens sans instruments de travail, c'est comme si les entretiens n'existaient pas. La réalisation des instruments de travail relève aussi du respect qui est dû au témoin ; il y a là une relation de don et de contre-don ; le témoin a fait don de quelque chose en témoignant, l'enquêteur lui en restitue quelque chose en rendant ce témoignage audible et transmissible.

37 Enfin, le travail de transcription qui est toujours un travail de réécriture, d'interprétation, de restitution et de valorisation, surtout quand il est fait au plus près de la parole et du sens que lui donne le témoin, est à lui tout seul un travail de création, ce que reconnaît le Code de la Propriété Intellectuelle qui accorde la présomption

d'auteur, au transcripteur qui met en forme et réécrit un entretien.

38 A cette conception du rôle maïeutique et créateur du collecteur-enquêteur, correspond la doctrine juridique qui lui est ajustée : celle du collecteur-auteur ou du collecteur co-auteur. Et celle du témoignage comme œuvre de collaboration ou comme œuvre partagée. Les conséquences juridiques principales de cette conception sont les suivantes : premièrement, l'absolue nécessité d'établir des contrats de cession de droits pour les droits patrimoniaux (droit de reproduction, droit de divulgation, droit de représentation) entre le témoin et le producteur, entre l'enquêteur et le producteur, entre le collecteur-enquêteur ou le collecteur-producteur et l'institution dépositaire...ce qui suppose, dans tous les cas, de définir clairement les utilisations potentielles des témoignages (usage scientifique, culturel etc.)². Deuxièmement, le nécessaire respect des droits moraux des auteurs (intégrité de l'œuvre, droit de repentir, droit de paternité), ce qui suppose, notamment, de respecter le nom des auteurs et les références choisies par les auteurs pour désigner leur témoignage ou leur entretien (titre par exemple). Troisièmement, la nécessité de faire rédiger par les auteurs des dispositions testamentaires précises (le plus simple est un testament olographe), notamment, dans le cas où le témoin souhaiterait confier la « gestion » de son témoignage à un héritier particulier ou dans le cas où le témoin souhaiterait déléguer à une personne morale (Archives, Bibliothèque, Musée) le soin de « gérer » son témoignage. En l'absence d'un document valant testament, le témoignage et les droits qui lui sont attachés se transmettent aux héritiers, jusqu'à ce que le témoignage tombe dans le domaine public, soit 70 ans après la mort des auteurs.

39 Les conséquences scientifiques sont heureusement plus aisées à mettre en œuvre : le droit de citation qui est lui aussi protégé par le Code de la Propriété Intellectuelle est une exception au droit d'auteur et permet précisément l'exploitation d'un témoignage sous la forme d'un extrait dans une publication, notamment dans le domaine de la recherche, de l'enseignement, de l'information, de la presse ou de la culture en général. Un chercheur peut donc citer dans un article ou dans un ouvrage un extrait de témoignage oral sans avoir à négocier de droits avec les auteurs. A condition que l'extrait soit restreint, qu'il ne porte pas atteinte à l'intégrité de l'œuvre et qu'il respecte les règles de citation en vigueur (respect des références définies par l'auteur, noms des auteurs, nom du producteur, nom du lieu dépositaire, cotes éventuelles, etc.) .

40 Dans son rôle d'enquêteur, le collecteur se fait donc collecteur non plus décideur, mais créateur, au sens de Marie Cornu quand elle parle de « parole créatrice » pour désigner le témoignage, créateur de sens et de mots. Dans ce rôle, le collecteur-enquêteur se fait également producteur de connaissance et à eux deux, le témoin et son intervieweur, se rejoignent dans la fabrication d'une source, pour l'historien du futur, pour l'ensemble des sciences humaines et sociales et pour la collectivité tout entière.

41 A l'issue de cette description, on mesure mieux combien la production et la construction du témoignage oral sont des opérations créatrices et combien un témoignage oral peut être qualifié d'œuvre de collaboration. La fabrication d'un témoignage oral n'est donc pas un acte anodin, c'est une posture sociale singulière qui demande qu'on y réfléchisse, qu'on la prépare et qu'on s'y prépare. Dans ce rôle, le collecteur-enquêteur endosse en quelque sorte un habit plus grand que lui : l'Histoire, le Patrimoine, la Trace, la Mémoire, la construction d'un Monument aux vivants ou aux morts...C'est également un exercice singulier pour le témoin, exercice auquel il peut d'ailleurs assigner des fins variées : témoigner pour l'Histoire, témoigner pour la connaissance, témoigner pour laisser une trace de soi, témoigner pour obtenir une reconnaissance ou pour lutter contre l'oubli, témoigner pour faire comprendre ou pour expliquer, témoigner pour se justifier...Dans tous les cas, le témoin témoigne de lui, de

sa compréhension du monde, de son parcours, de son identité, mais aussi des autres.

Le collecteur en tant qu'archiviste ou acteur patrimonial

42 C'est peut-être le rôle le plus connu, car chronologiquement, c'est le plus ancien et car c'est aussi le plus développé institutionnellement : collecter pour traiter et pour transmettre.

43 Quelles directions de travail prioritaires peut-on assigner au collecteur qui voudrait se faire archiviste ou au collecteur-institution dépositaire ? Il me semble que quatre grandes missions peuvent lui être dévolues en matière de corpus oraux, et il faut bien dire que ces missions ne diffèrent pas de ce qui se fait pour les autres archives ou pour d'autres éléments du patrimoine.

44 Il y a d'abord la pérennisation des documents, en lien avec l'avènement des nouvelles technologies numériques et informatiques, ce qui pose la question de la restauration ou non des enregistrements sonores avant qu'ils ne soient reproduits ³ ou de leur maintien dans les conditions sonores d'origine. Or beaucoup d'enregistrements réalisés dans les années 1970 ou 1980 ne sont pas techniquement satisfaisants ; faut-il traiter les enregistrements avant de les numériser et de les copier (suppression ou atténuation du souffle, des bruits de fond, des bruits parasites), et si oui, jusqu'où ? Ou bien, ne faut-il sélectionner que les enregistrements de bonne qualité, au risque de ne pas conserver des documents que le progrès technique permettra peut-être de « lire » ou d'entendre dans quelques années ?

45 Il y a ensuite la fonction de communication et de mise à disposition des témoignages oraux pour les différents publics. On retrouve ici la question des instruments de travail et des outils d'information ou d'analyse, déjà évoquée ci-dessus. Soit ces instruments de travail sont réalisés *a posteriori* par l'institution dépositaire et conservatrice, soit ils sont exigés et réalisés *ante* par l'enquêteur ou le producteur, avant tout dépôt ou avant tout don des corpus. A cet égard, il semble qu'il y ait désormais un consensus parmi les chercheurs, les conservateurs, les bibliothécaires et les documentalistes pour demander à ce que les dépôts de corpus oraux soient *documentés*. Voici quelques unes des informations qui pourraient être requises pour tout dépôt :

46 Caractéristiques techniques de la collection ou du corpus d'entretiens (formats, supports et conditions techniques de l'enregistrement)

47 Objectifs et méthodes de la constitution du corpus de témoignages au moment de la création du corpus

48 Questionnaire, canevas d'entretien, aide-mémoire utilisés pour l'enquête

49 Rapports d'enquête, rapports d'étape rendus au cours de l'enquête (datés et signés).

50 Autres sources éventuellement utilisées (archives, bibliographie, sources imprimées, photographiques ou statistiques etc.)

51 Instruments de travail post-entretien (fiches, compte rendus, inventaires, catalogues)

52 Transcriptions, traductions et annotations

53 Résultats de l'enquête et liste des « produits d'exploitation » (articles, ouvrages, études, rapports, exposition, disques, vidéos, cédérom, documentaires, etc.)

54 Enquêteurs, collecteurs, intervieweurs (*curriculum vitae*, qualités et identité, coordonnées, contrats de cession de droits)

55 Identité, qualité et coordonnées des témoins ou des ayant droits (*curriculum vitae*, coordonnées, désignation d'un interlocuteur privilégié en cas d'empêchement du

témoin)

56 Protocole et contrats de communicabilité ou d'exploitation avec les témoins, contrats de cession de droits (consentement éclairé du témoin), dispositions testamentaires (*post mortem*)

57 Protocoles et règles d'accès aux corpus pour les chercheurs ou les différents publics intéressés et règles de citations (références)

58 Précautions méthodologiques et charte d'exploitation (anonymat par exemple, interdiction de toute exploitation commerciale etc.).

59 Le collecteur-dépositaire peut également avoir une mission de tri et de sélection, ce qui fait de lui un acteur primordial de la patrimonialisation, c'est-à-dire de la transmission des sources orales. Deux critères peuvent être évoqués : celui de la qualité technique sonore des enregistrements (voir *supra*) et celui de « l'intérêt » des corpus en matière de contenu. Intérêt historique, intérêt sociologique, intérêt esthétique ou émotionnel, rareté ou ancienneté...Autant de critères à combiner ensemble. Il me semble que cette mission devrait être exercée en concertation avec les acteurs de la recherche, avec les partenaires culturels et sociaux, avec les utilisateurs potentiels... Mais il reste bien difficile d'anticiper sur les questions que les historiens et les sociétés du futur se poseront dans plusieurs dizaines d'années !

60 Enfin, il reste la fonction de valorisation des corpus oraux : imaginer toutes les manières possibles d'exploiter, de valoriser, de faire entendre « ces voix qui nous viennent du passé ». L'usage scientifique est le plus connu ou, du moins, le plus pratiqué depuis la création des collections linguistiques et dialectologiques des Archives de la Parole en 1911 ; mais il est bien clair qu'à l'heure du numérique et de l'audiovisuel, bien d'autres usages sociaux et culturels vont désormais se développer. Et sur ce point, les préoccupations du collecteur-archiviste rejoignent les préoccupations du collecteur-producteur : conférences, auditions publiques, ouvrages culturels, expositions, usages pédagogiques et civiques, spectacle vivant, animation locale et touristique, entretien du lien social et intergénérationnel, disques, cédéroms, multimédias etc. Tout ou presque reste à inventer dans le domaine de la valorisation des corpus oraux.

61 Quoiqu'il en soit, la réalisation de ces diverses missions suppose de la part du collecteur-archiviste un travail toujours plus ajusté :

62 Sur les contrats de cession de droits et d'exploitation des témoignages oraux pour garantir sur le long terme leur exploitation ;

63 Sur la cohérence des collections et la construction d'ensembles régionaux et thématiques visibles et cohérents (organiser des dépôts par thèmes et selon des apports interdisciplinaires) ;

64 Sur les liens à entretenir avec la communauté des utilisateurs-chercheurs et les producteurs en construisant une véritable confiance et de véritables partenariats ;

65 Sur la déontologie professionnelle et l'éthique, qu'il s'agisse des relations avec les témoins, les déposants, les chercheurs ;

66 Enfin sur les publics et leurs attentes.

67 Le collecteur-archiviste assure une véritable fonction de passeur. Il agit sur le temps et la durée. A ce titre, il est également un acteur social essentiel de la chaîne de transmission du témoignage oral.

Quels sont donc la place et le rôle du collecteur ?

68 Au terme de cette présentation, je crois que l'on peut dire que le collecteur est un acteur social important dans une société mémorielle et patrimoniale comme la nôtre et que sa présence multiforme doit retenir notre attention en tant que phénomène sociologique et historique. Son activité est elle-même multiforme ; l'activité de collectage peut en effet être comprise à la fois comme une tâche patrimoniale, une activité de recherche et une pratique d'animation sociale ; ces différentes tâches recouvrent des rôles et des métiers en réalité distincts qui font appel à des compétences et des savoir-faire assez différents. D'où ce défi de la professionnalisation et de la qualité qui est sans doute l'exigence prioritaire à laquelle sont soumis les collecteurs que vous êtes et dont je ne doute pas que vous le relèverez.

Bibliographie

Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS n° 28

ADAL, « Les archives orales : de la collecte à la valorisation », journées d'étude de l'ADAL tenues à Lyon les 18-19 janvier 2002, Bulletin « Paroles d'archivistes », n° 5, mai 2002.

Callu Agnès et Hervé Lemoine (dir.), Patrimoine sonore et audiovisuel français, entre archive et témoignage : guide de recherche en sciences sociales, 7 vol. , Paris, Belin, 2005.

Descamps Florence, L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière (CHEFF), 2001.

Descamps Florence et Véronique Ginouvès (dir.), « La valorisation des archives sonores. Le documentaliste, le juriste et le chercheur », Journées d'étude organisées les 21 et 22 novembre 2005 sous le patronage de l'AFAS à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence, <http://afas.imageson.org.document.html?id=187>.

Guide des bonnes pratiques pour la constitution, l'exploitation, la conservation et la diffusion des corpus oraux, version provisoire 2005, DGLF-CNRS, sur le site http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/guide_corpus_oraux_2005.pdf

Loddo Daniel et Robert Bouthillier, Les archives sonores en France, Parthenay, Modal, 2000.

Pelen Jean-Noël et Véronique Ginouvès (dir.), « Les sciences humaines et le témoignage oral. De la source à l'archive », Actes des Journées d'étude organisées par l'AFAS à Aix-en-Provence, 22 et 23 mai 2000, Sonorités, AFAS, n° 4, 2002.

Tourtier-Bonnazzi Chantal de (dir.), Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication, Paris, AN, 1990.

Site important :

Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores (AFAS) : <http://afas.imageson.org>

Enregistrement, traitement documentaire et conservation des documents sonores.

Bonnemason Bénédicte, Véronique Ginouvès, Véronique Pérennou, *Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données*, AFAS-Modal, Parthenay, 2001.

Calas Marie-France et Jean-Marc Fontaine, *La conservation des documents sonores*, Paris, CNRS, 1996.

Courty Michel, *Techniques sonores du témoignage et des archives : recueil du témoignage oral et conservation des enregistrements anciens*, SHAT, Vincennes, 2003, 487 p.

L'entretien et ses méthodes

Beaud Stéphane et Florence Weber, *Guide d'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997.

Bertaux Daniel, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1997.

Blanchet Alain et Anne Gotman, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992.

Kaufman Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

Patrimoine et sciences sociales

Althabe Gérard, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n° 14, mars 1990.

Althabe Gérard (dir.) *Vers une ethnologie du présent*, Paris, MSH, 1992.

Autrement, « Travail de mémoire. 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence », n° 54, 1999.

Belmont Nicole et Jean-François Gossiaux, *De la voix au texte. L'ethnologie contemporaine entre l'oral et l'écrit*, Paris, CTHS, 1997.

Bouvier Jean-Claude et alii, *Tradition orale et identité culturelle, problèmes et méthodes*, Paris, CNRS, 1980.

Copans Jean, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan, 1998.

Fabre Daniel, « L'ethnologue et ses sources », *Terrain*, n° 7, 1986.

Guibal Jean et Isabelle Lazier, « La gestion et la communication du patrimoine ethnographique », *Terrain*, n° 14, mars 1990.

Joutard Philippe, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

Museum International, n° 221 et 222, « Patrimoine immatériel », mai 2004.

Valière Michel, *Ethnographie de la France : histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*, Paris, A. Colin, 2002.

Zonabend Françoise, *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980.

Notes

1 Il s'agit de reprendre lors d'un entretien complémentaire tous les éléments de l'entretien précédent qui apparaissent comme approximatifs, incertains, allusifs, imprécis ou erronés. L'intervieweur fait préciser au témoin les noms de personnes, les noms de lieux ou d'institution, la chronologie ; il lui fait développer les thèmes insuffisamment travaillés etc.

2 Voir supra.

3 Je rappelle que, théoriquement, il faut demander à l'auteur (ou à ses ayants droit) son autorisation pour numériser un enregistrement intégral, car il s'agit d'une reproduction....

Pour citer cet article*Référence papier*

01 décembre 2006

Référence électronique

Florence Descamps, « La place et le rôle du collecteur de témoignages oraux », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS* [En ligne], 28 | hiver 2005 - printemps 2006, mis en ligne le 14 juillet 2010, consulté le 15 juin 2016. URL : <http://afas.revues.org/1514>

Auteur**Florence Descamps**

Maître de Conférences à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Paris Sorbonne)

*Articles du même auteur***Éditorial** [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 41 | 2015

En guise de réponse à Giovanni Contini : De l'histoire orale au patrimoine culturel immatériel. Une histoire orale à la française [Texte intégral]

Conférence de Florence Descamps à l'université de Sherbrooke le 10 avril 2015

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 41 | 2015

Éditorial [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 40 | 2014

Les services d'archives et les sources orales. De la collecte à la valorisation : quels partenariats ? [Texte intégral]

Compte rendu de la journée d'étude de l'AFAS, Angers, 17 juin 2011

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 37 | automne-hiver 2011

Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 29 | été-automne 2006

Quelques réflexions sur l'actualité de la mémoire orale [Texte intégral]

Paru dans *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 31 | été-automne 2007